

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
Concernant la mise à disposition d'une parcelle de terrain par la société FAUCHER SAS au profit de Limoges Métropole

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-16.

Vu la délibération n°43 du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à la délégation d'attribution du conseil communautaire au Président, autorisant le Président à passer les contrats de location d'immobiliers.

CONSIDÉRANT que la société FAUCHER est propriétaire d'un terrain d'une surface 230 m², située parcelle n°17 au cadastre de la Plaine à Beauroux.

CONSIDÉRANT que Limoges Métropole souhaite louer environ 7 m² de ce terrain à compter du 15 août 2024 afin d'y installer un panneau de signalisation d'information locale.

CONSIDÉRANT que la société FAUCHER autorise Limoges Métropole à installer un panneau de signalisation d'information locale sur une partie de la parcelle n°17 au cadastre de la Plaine à Beauroux.

DÉCIDE

De conclure une convention de mise à disposition entre la société FAUCHER d'une partie de la parcelle n°17 au cadastre de la Plaine à Beauroux et le territoire d'activités de la Plaine à Beauroux.

Cette mise à disposition interviendra généralement à compter du 15 août 2024 pour une durée de 3 (trois) années à titre.

Fait à Limoges, le 19 DE 2024

Par le Président



Secrétaire Général - Membre du Bureau
M. Jean-Louis BOUTIER

DÉCISION

Décision concernant la mise à disposition d'une parcelle de terrain par la société FAUCHER SAS au profit de Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 23 Juillet 2024



DEC_ECO_25529_MISE_DISPOSITION_TERRAIN_FAUCHER.pdf
(.pdf, 184,9 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**